

# PROCES VERBAL DU PREMIER CONSEIL D'ECOLE

## Année scolaire 2024/2025

### Jeudi 7 Novembre 2024

#### Ordre du jour :

Présentation et attributions du conseil d'école

Résultats élections au conseil d'école 2024/2025

Vote du règlement intérieur

Organisation de l'école (Effectifs, répartitions ...)

Sécurité : exercices d'évacuation incendie, PPMS attentat intrusion et PPMS risques majeurs

Charte d'engagement dispositif pHaRe, éléments d'informations

Évaluations nationales CP CE1 CE2 CM1 et CM2

Avenant au Projet d'école : Activités Pédagogiques Complémentaires périodes 1 et 2

Projet labellisation E3D (École en Démarche de Développement Durable) et projets pédagogiques pour l'année scolaire 2024/2025, sorties scolaires.

Questions diverses

**Présents :** *Mairie* : Mr GOUBY maire, Mr ROCHIGNEUX adjoint aux affaires scolaires

*Représentants de parents d'élèves* : Mmes ARNAUD, CHARLES, LACARELLE, COMBE, DAMAS, DAURELLE

*Enseignants* : Mmes CHEVAILLER, POULY, BARTHOLIN, LOMBARDIN, VERNAY, BETTI, FORESTIER  
enseignantes, Mr FOURNEL directeur

**Excusés :** Mr GODEL IEN

## 1. Présentation des attributions du conseil d'école :

**Dans chaque école est institué un conseil d'école.**

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école, président ;
- le maire ou son représentant et un adjoint ou conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions ou conseils ; un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation.
- le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.
- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions. (...)
- Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.(...)

**Pour des raisons d'équilibre des débats au sein du conseil d'école, il est essentiel que le nombre de représentants soit respecté. En ce sens, les représentants de parents d'élèves doivent désigner leurs titulaires et suppléants, dans l'idéal un titulaire pour chacune des classes pour assister aux réunions. (6 représentants de parents d'élèves présents au total)**

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- Vote le règlement intérieur et statue sur le projet d'école.
- Il donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur les questions intéressant la vie de l'école.
- Le conseil d'école donne son avis :
  - sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école (ex : organisation d'une garderie...)
  - sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives sportives et culturelles.
  - sur les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école.
  - sur l'intégration d'enfants handicapés.

A noter que toute question particulière doit parvenir au directeur au moins deux jours ouvrés avant la date du conseil d'école afin de pouvoir établir une réponse argumentée.

Il a enfin été précisé que le conseil d'école n'avait pas vocation à traiter d'éventuelles questions propres à l'une ou l'autre des classes et que cela relevait davantage du dialogue entre l'enseignant et les parents d'élèves de chaque classe.

**Dates des prochains Conseils d'Ecole : mardi 11 mars 2025 et lundi 16 juin 2025 à 18h.**

Le CR sera consultable sur le panneau d'affichage extérieur ainsi que sur le site internet de la commune de Marcilly le Châtel (Rubrique école / Conseil d'école). Il sera transmis également par mail aux familles.

## Élections au conseil d'école :

| Année scolaire                     | 2021/2022 | 2022/2023 | 2023/2024 | 2024/2025 |
|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'électeurs inscrits        | 193       | 197       | 195       | 186       |
| Nombre de votants                  | 105       | 106       | 125       | 108       |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls | 6         | 15        | 21        | 15        |
| Nombre de suffrages exprimés       | 99        | 91        | 104       | 93        |
| % (participation)                  | 54,40%    | 53,81%    | 64,10%    | 58,06%    |

Les élections ont eu lieu exclusivement par correspondance. Ce mode d'élection sera reconduit l'an prochain. Le conseil d'école insiste sur l'importance de ces élections, chaque vote étant un témoignage de l'importance accordée à l'école.

Le directeur remercie les parents ayant participé à la mise en place de ces élections et au dépouillement.

## 2. Règlement intérieur/ absentéisme

a) Présentation du règlement intérieur s'appuyant sur le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires du 11 décembre 2023.

Vote du règlement intérieur :

Le règlement intérieur (type règlement départemental) est adopté : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Signature du règlement par les membres du conseil d'école.

Ce règlement sera affiché dans le hall d'entrée (côté direction).

La charte de la laïcité est également affichée dans les halls de l'école. Signature de la charte de la laïcité

b) Absentéisme RAPPEL

**Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants** : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (**Ce dernier motif n'incluant pas les vacances familiales**).

À compter de quatre demi-journées d'absences sans motif légitime ni excuses valables durant le mois, le directeur d'école convoque la famille et peut saisir le DASEN sous couvert de l'IEN.

**RAPPEL : Nous vous remercions de prévoir dans la mesure de possible les rendez-vous médicaux en dehors des horaires scolaires.**

En maternelle, il convient de rappeler que l'élève est soumis à l'obligation scolaire dès trois ans. Des aménagements pour les élèves de petite section sont cependant contractualisables. Ces aménagements seront réajustables à la demande des familles à chaque période.

## 3. Organisation de l'école

### a) Effectifs

#### ■ Année scolaire 2024/2025

##### Par niveau :

PS : 20    MS : 18    GS : 17    **Cycle 1 : 55**

CP : 14    CE1 : 14    CE2 : 15    **Cycle 2 : 43**

CM1 : 12    CM2 : 18    **Cycle 3 : 30**

Soit au total, **128 élèves**. Maintien de l'effectif de l'an dernier malgré des prévisions en baisse en novembre 2023.

##### Par classe :

Classe 1 (PS MS) Mme CHEVAILLER/Mme FORESTIER : **20 PS 4 MS soit 24 élèves** au total.  
Classe 2 (MS GS) Mme DE NARDIN BONNEFOY (POULY) : **14 MS 6 GS soit 20 élèves** au total  
Classe 3 (GS CP) Mme BARTHOLIN : **11 GS 8 CP soit 19 élèves** au total  
Classe 4 (CP CE1) Mme LOMBARDIN : **6 CP 14 CE1 soit 20 élèves** au total  
Classe 5 (CE2 CM1) Mme VERNAY : **15 CE2 8 CM1 soit 23 élèves** au total  
Classe 6 (CM1 CM2) Mme BETTI Mr FOURNEL : **4 CM1 18 CM2 soit 22 élèves** au total.

Conformément aux instructions ministérielles, les classes de cycle 2 (niveaux GS CP CE1) ont un nombre d'élèves inférieur à 24.

#### 4. Sécurité : Exercices d'évacuation incendie, attentat intrusion et PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité suite à un risque majeur)

- Deux exercices d'évacuation incendie, un attentat/intrusion et un de confinement seront prévus dans l'année scolaire.

Le premier exercice d'évacuation alerte incendie a eu lieu le mardi 17 septembre 2024. Celui-ci s'est déroulé très rapidement et dans le calme (4 min 39s). Quelques petits points à réajuster mais globalement un exercice pleinement satisfaisant. Un compte-rendu a été transmis à la municipalité et à l'inspection.

Concernant le PPMS attentat/ intrusion, un exercice a eu lieu le 8 octobre 2024. C'est le scénario de **confinement** qui a été testé. On observe une bonne réactivité de mise en confinement, portes verrouillées, regroupement des élèves de nature à optimiser leur protection (emplacement et obstacles solides, sous les tables), silence,

**RAPPEL : Il est nécessaire de poser rapidement des brises-vues et d'en modifier certains afin de permettre un confinement efficace et optimal.**

- **PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) : Présentation du PPMS.**

La commune de Marcilly le Châtel apparaît sur le DDRS ( Dossier Départemental des Risques Majeurs) comme principalement soumise au risque de tempête non localisée. La présence de la route départementale à 400 m des locaux scolaires et de la voie ferrée peut également laisser supposer un risque en cas d'accident de transport de matière dangereuse.

Mr FOURNEL demande l'autorisation aux parents élus de diffuser leur numéro de téléphone afin de servir de relais en cas de confinement. Accord des représentants de parents présents.

Mr FOURNEL transmettra prochainement aux parents élus la chaîne téléphonique définie en cas d'urgence.

Mr GOUBY invite les familles à télécharger l'application d'alerte et d'information de la mairie « Illiwap ». En cas de risque majeur, cette dernière sera utilisée et les informations seront également diffusées sur la panneau lumineux, place de la mairie.

Un exercice risque majeur sera effectué avant les vacances de décembre. Suite à cet exercice, un bilan sera transmis à la mairie.

**Mr GOUBY insiste de nouveau sur le niveau d'alerte Vigipirate qui impose qu'aucun véhicule ne stationne à proximité de l'école (panneaux d'interdiction d'arrêt et lignes jaunes).**

**Aucun « dépose-minute » n'est également autorisé. Il convient d'utiliser le parking prévu à cet effet.**

**A noter, la gendarmerie pourra effectuer des contrôles sur les temps scolaires et périscolaires.**

#### 5. Charte d'engagement dispositif PHARE (Prévenir le Harcèlement et Agir avec Respect)

##### a) Qu'est-ce que le dispositif Phare ? : programme de lutte contre le harcèlement entre élèves

Pour rappel, le programme Phare est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des établissements fondé autour de 8 piliers :

1. **Mesurer** le climat scolaire
2. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement
3. **Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves
4. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement
5. **Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme
6. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
7. **Suivre l'impact** de ces actions
8. **Mettre à disposition** une plateforme dédiée aux ressources .

Présentation du protocole de gestion des situations ainsi que les personnels ressources de l'établissement et de la circonscription. **(Présentation diapositives)**

**Au niveau du personnel, une surveillance, vigilance, écoute et mise en place d'un climat de confiance avec les élèves.**

**Coéducation et communication importantes.**

**Mise en place de la MPP (Méthode de Préoccupation Partagée) : entretiens, échanges, suivis** (Quand on est inquiet pour un élève, méthode non blâmante, non jugeante basée sur la résolution pacifique des conflits. Elle permet d'instaurer un climat scolaire bénéfique aux apprentissages.

Principe d'éducabilité : responsabiliser l'élève dans son attitude et ses actes. La place de la sanction.)

Plusieurs classes ont participé à la journée de lutte contre le harcèlement ce jeudi 7 novembre 2024.

Les élèves du CE2 au CM2 ont répondu au questionnaire sur le harcèlement proposé par la ministère de l'éducation nationale. En CM1 CM2, le clip officiel a été analysé par un jeu de questions-réponses.

En cycle 1, les élèves de MS GS ont réalisé un jeu en EPS sur le partage et l'empathie et les élèves de PSMS sur les émotions.

Des modules sur le harcèlement seront proposés aux élèves sur les périodes 2 et 3.

Les élèves de cycle 3 participeront également au prix « Non au harcèlement » (réalisation d'une affiche) et les élèves de CM1 CM2 participeront à l'action départementale cyberzen pour lutter contre le cyberharcèlement.

D'autres actions seront menées dans le cadre de l'EMC durant l'année scolaire afin de sensibiliser les élèves au harcèlement.

## **6. Évaluations nationales CP CE1 CE2 CM1 et CM2 / APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)**

Les évaluations CP CE1 CE2 CM1 et CM2 se sont déroulées du 9 au 20 septembre 2024 afin de permettre de mieux structurer le parcours d'apprentissage en maîtrise de la langue française (trois séquences) et en mathématiques (deux séquences).

Des aides spécifiques en classe et en APC seront apportées aux élèves repérés par les évaluations comme en difficultés.

L'ensemble de l'équipe pédagogique se mobilisera en périodes 3 et 4 en APC pour proposer des parcours individualisés aux élèves répartis en groupes de besoins.

**En période 1,2**, des élèves de **CE1, CE2, CM1 et CM2** ont bénéficié de la mise en place de groupes de besoins du lundi 7 octobre jusqu'au 13 décembre 2024 aux horaires suivants : les mardis, jeudis et vendredis (11h45/12h30) : compétences travaillées : fluence.

Les résultats ont été restitués aux familles. Une deuxième série d'évaluation aura lieu en janvier 2025 pour les CP.

**Les APC pour les périodes 5** seront définies en fonction des besoins repérés par l'équipe enseignante. Elles pourront être consacrées à une action en lien avec le projet d'école.

Ces temps sont proposés aux élèves volontaires en fonction des actions ciblées par l'équipe enseignante. Les modalités précises et le calendrier exact de ces dispositifs ont été ou seront communiqués aux familles concernées en temps voulu. Tout engagement implique une présence régulière et assidue à ces temps proposés.

## **7. Projet de labellisation école E3D (Ecole en Démarche de Développement Durable)**

Dans la poursuite de la démarche de développement durable engagée par l'école, des élections d'éco-délégués ouvertes aux élèves de cycle 3 seront proposées au cours du mois de novembre/décembre. (Deux titulaires et deux suppléants)

Nous arrivons au terme de notre période de labellisation E3D. L'objectif de cette dernière année est de poursuivre les actions initiées, de réfléchir avec les élèves à leurs prolongements mais aussi de conclure cet engagement par une action forte.

## **8. Projets de classes :**

### **PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2 :**

Fête du court métrage du 19 au 25 mars 2024

Jeudi 19 décembre 2024 : spectacle de Noël "Yetza baba et les enfants perdus" (durée 45 min)

Mardi 13 mai 2025 : l'ensemble des élèves de l'école se rendront au Musée des Confluences à Lyon pour ateliers et visites guidées ainsi qu'à l'aquarium de Lyon.

### **CP CE1 CE2 CM1 CM2 : élections des délégués de classe.**

Après une présentation du rôle des délégués de classe, de leurs droits et devoirs, les élèves candidats ont signé leur déclaration de candidature, réalisé leur campagne électorale avant d'être soumis au vote des électeurs le vendredi 18 octobre.

Remerciements à la mairie pour la mise à disposition des isolements et de l'urne de vote. Une première assemblée générale des délégués sera proposée aux élèves sur le temps scolaire à la mairie mardi 28 novembre à 10h.

### **GS/CP CP/CE1 CE2/CM1 et CM1 CM2**

Participation de la classe au prix des Incorruptibles (Choisir un livre dans un corpus de 6. Un jury final donnera le prix des Incorruptibles à l'ouvrage ayant obtenu le plus de suffrages).

### **CP CE1 CE2 CM1 CM2**

Les élèves se sont rendus tous les jours à la piscine (Période 1/2 du 14/10/2024 au 15/11/2024 - 11 séances de 45 minutes de 14h05 à 14h50) : Ce module est entièrement financé par la Communauté d'Agglomération (entrées + transport à la piscine Aqualude de Montbrison).

### **Cycle 1 : PS MS et MS GS**

**EPS** : module de 6 semaines au gymnase de Boën (ateliers gymniques) les lundis matins du 30/09 au 25/11/24. Mmes CHEVAILLER et POULY remercient les parents accompagnateurs.

Module de natation (expérimentation au niveau de la circonscription) : Public concerné : élèves de GS du 26/06 au 02/07/2025, les matins de 10h à 10h45 et les après-midis de 14h10 à 15h05 soit un total de 8 séances.

Les élèves seront accueillis à l'école de Beauregard sur le temps méridien.

### **E3D : Thématique de cette année : l'eau, les océans et les mers.**

Projet sur l'eau avec l'association Oasis (Flotte et coule ; l'eau naturelle et le cycle de l'eau, dissolution du sucre dans

l'eau, les petites bêtes de la rivière comme témoins de la qualité de l'eau)

Projet avec la fondation Maud Fontenoy sur les mers et océans. Ce projet devrait être rattaché au module sur les ombres et lumières proposé par le théâtre des Pénitents.

Visite des vignes de Mr GILLIER : La vigne, du raisin au jus de raisin (utilisation d'un pressoir)

#### **Parcours d'éducation artistique et culturel :**

Un artiste interviendra sur la thématique « Ombres et lumières », projet en collaboration avec le Théâtre des Pénitents. Un spectacle d'ombres et lumières clôturera le travail effectué en classe

#### **Cycle 2 :**

**EPS :** module de 6 semaines au gymnase de Boën du 14/03 au 18/04.

#### **Parcours d'éducation artistique et culturel :**

**GSCP et CPCE1 :** Spectacle « Voyage au bout de l'ennui » le 23/01/25 au théâtre du Parc d'Andrézieux Bouthéon.

#### **Parcours d'éducation au développement durable :**

**GS CP et CP CE1 :** Module sur l'eau (thématiques identiques adaptées au cycle2) avec l'association Oasis :6/12 ; 10 /12 ; 17/12 et 19/12)

**CPCE1 :** plantation d'une haie chez un agriculteur de Marcilly le Chatel (Maison des étangs du Forez/ Réserve de Biterne) ; sensibilisation sur la biodiversité et sa protection.

#### **Cycle 3 :**

##### • **Education Physique**

**CE2/CM1 et CM1/CM2 :** Gymnase de Boën : en période 3 les vendredis après-midis du 24/01 au 21/02 (badminton et acrosport avec le CPC EPS)

##### • **Parcours d'éducation au développement durable :**

**CE2/CM1 et CM1/CM2 :** Elections des éco-délégués en novembre 2024. (Un binôme titulaire en CM1 CM2 et un deuxième suppléant en CE2 CM1)

##### **Parcours d'éducation artistique et culturelle :**

##### **CE2/CM1 et CM1/CM2 : Prix Kamari**

Le prix Kamari est un prix décerné par les élèves à un auteur contemporain, à l'échelle du département de la Loire.

Son objectif est de faire découvrir aux élèves l'écriture du théâtre d'aujourd'hui, encadré par des comédiens professionnels. Chaque classe lit trois œuvres et vote en fin d'année pour celle qu'elle a préférée. Les votes sont ensuite centralisés pour décerner le prix à l'auteur qui aura le plus convaincu les élèves, et qui viendra les rencontrer.

De novembre à mai environ. Il faut compter 13h d'intervention des artistes en classe, la séance de délibération et la séance de restitution. Un important investissement est demandé aux enseignants (journées de formation, suivi de la lecture en classe).

Les classes participantes s'engagent à venir voir au moins deux spectacles de la saison au Théâtre des Pénitents.

Cette année, les élèves assisteront à deux spectacles « Underground » (breakdance) le 20 septembre et Diana le 12 mai 2025.

Projet entièrement financé par Notre Ecole Faisons La Ensemble.

**Ecole et cinéma :** Trois films (« Le roi et l'oiseau », « ETI'extraterrestre » et Swing) (22/11/2024 ; 13/02/2025 et 03/04/2025)

**Module « Prendre soin du vivant pour préserver la biodiversité » :** nous aborderons le vivant en commençant par le sol et de son écosystème (séance 1), puis en expliquant l'importance du végétal (séance 2), pour terminer sur une vision holistique du vivant, des écosystèmes et des impacts sur la santé et le climat (séance 3).

Ces séances sont prévues sur les mois d'avril, mai et juin.

##### • **Parcours d'éducatif de santé :**

**CM1 CM2 :** Renforcer l'éducation à la responsabilité face aux risques (formation aux premiers secours)

##### **Projets divers :**

**CM2 :** liaison école/ collège

Toute l'équipe enseignante remercie le Sou des écoles qui, par ses actions, permet le financement de différents projets de classe et d'école.

## **9. Questions diverses**

### • **Questions représentants de parents élus**

- *-"Est ce qu'il serait possible que sur les temps de garderie les enfants aient accès aux jeux jusqu'à la fin du périscolaire (18:00)"*

Mme CHAZAL Laurence (Personnel communal en charge de la garderie) :

→ Les élèves ont bien entendu accès aux jeux sur la totalité du temps de garderie. Il leur est juste demandé de les ranger avant l'arrivée des parents lorsque l'horaire est connu.

Certains élèves considèrent également ce temps comme un temps de repos et ne demandent pas forcément de jeux.

A noter, ces activités diverses et variées sont données aux élèves sans consignes particulières ni propositions précises.

- -"Nous comprenons qu'avec les arrêts de ce début d'année les menus aient été modifiés. Et nous sommes conscients que vous mettez tout en œuvre pour avoir des menus moins gras, sucrés etc, mais souvent nos enfants rapportent qu'il y avait seulement un yaourt par exemple et pas de dessert, alors nous comprenons qu'un gâteau ne soit pas approprié mais est ce qu'il serait possible que des fruits soient proposés aux enfants ?

→ Mr GOUBY:

Les menus de ce début d'année ont dû être adaptés à cause des congés maladie du personnel de la cantine. Lors de la dernière semaine avant les vacances, on constate effectivement que les élèves ont eu en dessert uniquement des laitages. Cela est dû à la nécessité de gérer le stock afin de limiter le gaspillage alimentaire. Malgré tout, l'objectif du personnel de cantine reste d'équilibrer au mieux les menus sur la semaine. Des précisions seront apportées lors de la commission cantine du 27 novembre 2024.

Merci de marquer nominativement les serviettes de table et les pochettes (ainsi que les vêtements). Penser également à les récupérer les vendredis pour lavage.

- *Est ce qu'un module vélo est prévu et sur quelle période?*  
Pas de module prévu en cycle 3. Si Loire Forez reconduit ses propositions, cela sera sans doute envisageable l'an prochain. Pour rappel, la mise en place d'un tel module nécessite la présence d'accompagnateurs agréés en cyclisme pour les sorties.  
En cycle 1, à voir. Mme CHEVAILLER demande si il est possible de prévoir des tracés au sol.  
Mr GOUBY indique qu'un tracé à la bombe peut être envisageable.

- Informations mairie :

Horaires commémoration du 11 novembre : 11h devant le monument aux morts ; Départ à 10h45 de la place de la mairie.

Le Guide manger-bouger sera prochainement distribué aux familles.

Parking de l'école : dans le cadre de travaux globaux sur la commune, le transformateur finit d'être déplacé sur le parking de l'école. Une zone pour garer les vélos devrait le remplacer.

En 2025, rénovation d'une classe (roulement).

Une réflexion sur des matériaux pouvant remplacer le goudron de la cour de l'école est en cours avec une entreprise.

- **Vous avez des questions, une difficulté ou seulement une inquiétude ?** Les personnels de l'école, enseignants et personnels médicaux et sociaux (de l'Éducation nationale ou des collectivités locales) peuvent, chacun pour ce qui les concerne, vous informer ou vous conseiller, vous ou votre enfant.

Les représentants de parents d'élèves sont également à votre écoute : [parentsdelevesmarcilly42@gmail.com](mailto:parentsdelevesmarcilly42@gmail.com)

#### • Informations : Calendrier scolaire

Vacances de Noël: du 20 décembre après les cours au lundi 6 janvier 2025.

Vacances d'hiver: du 21 février après les cours au lundi 10 mars 2025

Vacances de printemps: du 18 avril au lundi 5 mai 2025.

Vacances d'été: vendredi 4 juillet 2025 après les cours.

**Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025.**

La reprise des cours a lieu le matin du jour indiqué.

Fin de séance : 19:50

Le président

Le secrétaire de séance

Mr FOURNEL Fabrice

Mme LOMBARDIN Virginie